



Manque de bon traitement au cours de la garde du père alcoolique

Par **sandrine**, le **07/04/2009** à **13:29**

Bonjour, mon fils de 13 ans doit se rendre chez son père alcoolique tous les 15 jours et pendant les vacances scolaires à sa demande et à sa charge (jugement prononcé l'année dernière). Celui ci a un colocataire qui se drogue et veut faire payer à son autre fils aîné étudiant, un loyer. De ce fait il manque une chambre pour l'accueil du plus jeune. Ils ne doivent pas dormir ensemble.

Le père doit venir chercher son fils et le ramener ce qu'il ne fait jamais (souvent il le colle dans le train tout seul à charge pour moi d'aller le chercher à la gare)

Moi je n'ai pas envie que ce fils aille chez ce père dans ces conditions

La situation est très malsaine et je ne sais pas vers qui me tourner pour faire cesser cet état de fait.

Le juge sait que le père buvait (cure l'année dernière qui n'a servi qu'au juge), et le père ment quant à ses colocataires; Il est au RMI.

On a l'impression que les enfants servent à aider les parents à sortir de leur histoires malsaines